

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISÈRE
VILLE D'ÉCHIROLLES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : APPROBATION DU PROJET URBAIN SUD AGGLOMERATION –
ESPACE ROCADE

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 39

Séance du : 2 DÉCEMBRE 2008

Le Conseil Municipal de la VILLE D'ÉCHIROLLES, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de

PRÉSENTS :

POUVOIRS :

ABSENTS :

Conformément à l'article L.2121/15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil :

ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées et, conformément à l'article L.2121/18 du même code, la séance a été publique.

Compte rendu intégral de la présente délibération affiché à la porte de la Mairie

Le Maire,
Renzo SULLI

Délibération n° :**Le :** 2 DÉCEMBRE 2008

DG08AGJ1

Service émetteur : DIRECTION GÉNÉRALE**Rapporteur :** M. SULLI**OBJET :** APPROBATION DU PROJET URBAIN SUD AGGLOMERATION –
ESPACE ROCADE

La délibération du Conseil Municipal du 28 février 2008 a pris acte de la démarche d'étude engagée intitulée « Projet ROCADE Sud Agglomération Grenobloise ». La décision municipale n°2008/43 du 6 mars 2008 rend compte de la conclusion d'un marché à procédure adaptée avec le groupement de prestataires ARCHE 5 architecte, mandataire, et co-traitants : Yves SAUVAGE (Architecte-urbaniste), Transitec (déplacements), Agora (programmation), Sogreah (infrastructures) et Gilles Novarina (expertise associée sur les stratégies urbaines).

L'objet de l'étude « Espace Rocade » est d'aider la ville d'Echirolles à formuler et à définir un projet urbain suffisamment clair, afin de diriger durablement les décisions d'aménagement sur le périmètre et les sites concernés.

Le projet élaboré :

- rassemble une vision prospective et territoriale large, garante d'une politique durable et cohérente d'aménagement,
- dégage une ou des idées directrices fortes, identifiables par les partenaires,
- esquisse les conditions concrètes permettant de répondre à l'ambition opérationnelle du projet (infrastructures et équipements publics nécessaires d'une part ; programmes envisageables d'autre part) afin de permettre une première estimation des potentiels du projet et une réflexion sur ses modalités et stratégies de mise en œuvre.

Dans le cadre de l'étude menée, un Comité de Réflexion a été constitué et s'est réuni à deux reprises les 24 juin et 25 septembre 2008. A cette occasion, des points sur l'avancement de l'étude et des échanges d'information ont nourri les débats, et ont été matérialisés par la rédaction de contributions de la part d'un certain nombre de participants.

Les nombreuses réunions internes rassemblant élus, prestataires et techniciens ont conduit, d'une part, à associer la Ville d'Eybens à la démarche d'étude, et d'autre

part, à l'ouverture d'espaces d'échanges avec, notamment, la Ville de Grenoble et la Communauté d'Agglomération Grenoble – Alpes Métropole.

L'étude rend compte d'un projet urbain complexe autour de trois enjeux principaux :

- les infrastructures de transports et de déplacements : la couverture partielle de la rocade routière et ferroviaire, la mise en valeur de la gare TER d'Echirolles, les développements d'axes de déplacements doux,...
- la restructuration et le développement des espaces économiques,
- la capacité de création de logements et d'équipements collectifs d'intérêt intercommunal.

Trois questions apparaissent également importantes pour la suite :

- le positionnement territorial du sud agglomération,
- le partenariat autour des leviers de l'action publique : valoriser et accompagner le potentiel économique, réussir le maillage des déplacements et engager l'étude Rocade, proposer un scénario d'intensification urbaine, valider les accélérateurs de développement.
- la prise en compte de la réalité urbaine et de la centralité recomposée au sud de l'agglomération.

Le conseil municipal, entendu cet exposé,

- Vu la délibération du 28 février et la décision municipale du 6 mars 2008,
- Vu le dossier joint,

Après avoir délibéré,

- Valide le projet urbain proposé,
- Décide la poursuite de la démarche partenariale d'étude, de promotion et de mise en œuvre de ce projet,
- Souhaite partager la maîtrise d'ouvrage de ce projet de grande envergure avec nos partenaires (Communauté d'Agglomération de Grenoble - Alpes Métropole, Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble, Conseil Général de l'Isère, Conseil Régional de Rhône-Alpes, Etat, Union Européenne...) et mandate Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires.

- Autorise Monsieur le Maire à porter le projet auprès de nos partenaires, à réaliser toutes démarches et à signer tous documents favorisant sa mise en oeuvre.

Nombre de votants :

Vote :

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le MAIRE,
Renzo SULLI